

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Perron à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Thibault Morizur.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Benoît Payen (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Marie-Gabrielle Carré (procuration à M. Christian Peulvey), M. Dominique Poilane (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Blandine Elain (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Cyrille Paquereau (procuration à Mme Laurence Luneau), Mme Laurence Mamias (procuration à M. Yves Mignotte), M. Franck Nicolon (procuration à M. Thibault Morizur), Mme Gaëlle Romi (procuration à M. Eric Betschart).

Était absente :

Mme Lamia Bacher.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 17 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 20	Excusés : 8	Absents : 1	Votants : 28
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**ADMINISTRATION GENERALE**

**FINANCES**

**Tarifs et participations**

- ♦ **Organismes extérieurs - cotisations et participations - année 2024**

**Monsieur le Maire expose les faits.**

La Ville adhère à différents organismes, notamment associatifs, au profit desquels elle procède au paiement de cotisations annuelles.

Conformément aux demandes reçues, il est proposé de fixer les montants 2024 de ces cotisations ainsi qu'il suit :

<b>COTISATIONS 2024</b>	<b>Montants</b>
Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT)	611 €
Association fédérative départementale des Maires et des présidents de communautés de Loire-Atlantique (AMF44)	1 997,18€
Association des Maires du Vignoble nantais	22 €
POLLENIZ - adhésion collectivité	731 € (estimation)
POLLENIZ - adhésion VESP'action (frelon asiatique)	325 €
Le Hameau canin	2 322,30 €

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)	960 €
Mobilis (pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire)	70 € (estimation)
Fondation du patrimoine de Loire-Atlantique	500 € (estimation)
Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF)	225 € (estimation)
Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige	2 400 €
Comité régional du tourisme	50 € (estimation)
Pépites magazine	2 319,72 € (estimation)
Le chaînon Pays de la Loire	400 €
Association nationale des élus en charge du sport (A.N.D.E.S.)	232 € (estimation)
Association "Les chemins du Mont Saint Michel"	150 € (estimation)
Association "Les plus beaux détours de France"	3 700 € (estimation)
Conservatoire des espaces naturels des Pays de Loire	300 € (estimation)
Association prévention routière "ville prudente"	650 €
Unplusbio Club des territoires	322 € (estimation)
Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV)	100 € (estimation)
Association nationale des directeurs de la restauration collective (AGORES)	100 € (estimation)
CEREMA – Centre d'Etudes et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	250 €
	<b>18 737,20 €</b>

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire,**

**Le Conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale" réunie le 16 mai 2024,

VU les appels à cotisations déposés par les différents organismes partenaires de la Commune,

**Après en avoir délibéré,**

**À la majorité (22 votes pour et 6 abstentions),**

**APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Commune aux associations et organismes susvisés, pour un montant total de cotisations pour l'année 2024 estimé à la somme de 18 737,20 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout acte relatif à ces adhésions,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et au comptable public assignataire.

Thomas Hay  
Secrétaire de séance




Xavier Bonnet  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **03 JUN 2024**  
- son affichage le **05 JUN 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20240523-DEL-240502-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.